

### D'importantes disparités des dépenses de logement entre pays européens

En 2013, les prestations de logement versées aux ménages représentent en moyenne 0,6 % du PIB au sein de l'Union européenne (graphique 1). Ces dépenses, très stables au global au niveau européen, ont atteint ce niveau moyen dans le PIB en 2009. Seuls trois États membres ont des dépenses supérieures à la moyenne européenne : le Royaume-Uni (1,5 % du PIB), la France (0,8 % du PIB) et le Danemark (0,7 % du PIB). L'Allemagne et la Finlande se situent dans la moyenne européenne. À l'inverse, certains nouveaux entrants, les pays du sud et l'Autriche, ont des dépenses de logement extrêmement faibles (inférieures à 0,1 % du PIB).

La croissance de ces dépenses est soutenue dans l'UE 15 jusqu'en 2009 (+2,4 % de moyenne annuelle en euros constants de 1996 à 2007 et +5,8 % de 2007 à 2009), avec toutefois des disparités notables (graphique 2). La Suède se distingue avec un recul respectivement de -3,3 % puis de -2,5 % en moyenne annuelle.

L'Allemagne et l'Italie connaissent une croissance nettement plus forte que la moyenne durant la période précédant la crise (respectivement +8,8 % et +6,6 %). En Italie, cela se poursuit pendant les années crise où ces dépenses font un bond (+31,9 % par an entre 2007 et 2009). Toutefois le niveau des prestations logement étant faible, ces importantes variations ne modifient pas pour autant le classement des pays tant au regard des dépenses par habitant qu'en points de PIB. Au cours de la période récente (2009-2013), à la suite de l'adoption de politiques budgétaires restrictives, les évolutions en euros constants et en moyenne annuelle sont négatives en Allemagne (-1,8 %), ainsi qu'en Italie (-4,2 %) et en Espagne (-17,8 %). En France, les dépenses de la fonction logement continuent à croître, mais à un rythme moins soutenu (+1,0 % en euros constants, contre +3,7 % en 2007-2009 – cf. fiche 16). En Suède en revanche, ces dépenses accélèrent (+2,8 %).

### Une couverture partielle des dépenses affectées au logement

La comparaison des niveaux des dépenses de logement et de leurs évolutions est délicate en raison de la diversité des politiques du logement : SESPROS couvre uniquement les aides aux personnes (volet « protection sociale »). En conséquence, les autres volets de l'intervention publique visant à améliorer l'accessibilité et la qualité du logement (promotion de la construction, accession à la propriété, logement social...) ne sont pas couverts par le système de comptes européen. Cette couverture partielle du champ influence le classement. La tête de ce classement est occupée par des pays où les allocations logement sont largement versées de façon

directe (le Royaume-Uni, le Danemark et la France), pays dans lesquels l'offre de logements locatifs sociaux représente par ailleurs une proportion importante du parc total de logements (1/5). Les dépenses liées aux prestations de logement apparaissent plus faibles dans les pays qui ont fait de la mise à disposition de logements à loyers ou prix réduits une priorité de leurs politiques, comme aux Pays-Bas (1/3 de logements locatifs sociaux). En 2014, dans l'est de l'Europe, la part des logements locatifs est très faible (1/10) et celles des logements locatifs sociaux plus encore. Dans ces pays, la proportion très élevée de propriétaires (9/10) résulte de la vague de privatisations, à prix bas, intervenue lors du passage à l'économie de marché dans les années 1990.

### Des niveaux très hétérogènes d'exclusion liée au logement en Europe

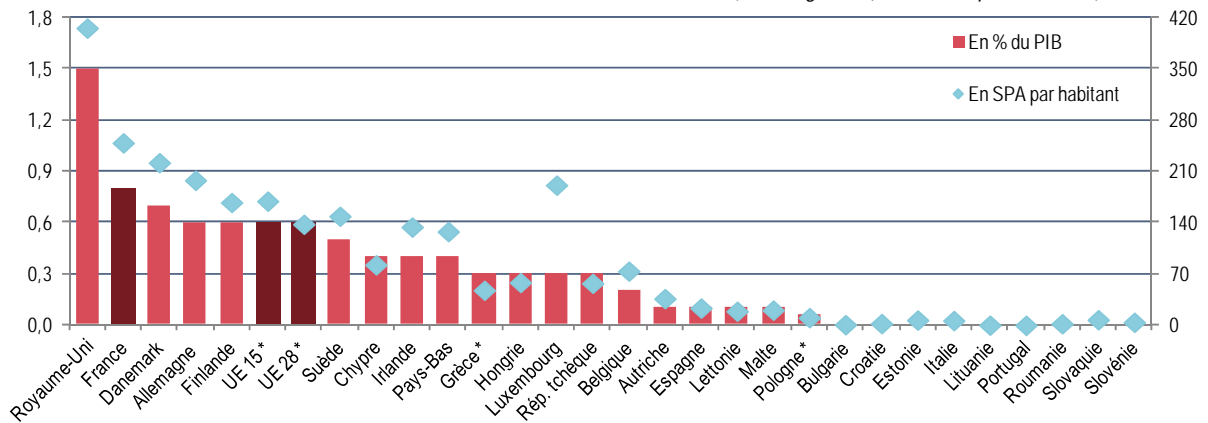
En 2014, les Européens consacrent en moyenne un cinquième environ de leur revenu disponible au logement (SILC-EU). Cette proportion est double pour les plus démunis. La crise a par ailleurs exacerbé le mal-logement et augmenté le nombre de sans-abris.

La stratégie Europe 2020 vise à réduire significativement la pauvreté et l'exclusion sociale à l'horizon 2020 (cf. fiche 21). À cet égard, l'indicateur de taux de privation sévère liée au logement aide à objectiver les évolutions. Il identifie la proportion de personnes vivant dans un logement surpeuplé et insalubre. En 2014, 5,1 % de la population européenne (UE 28) étaient dans ce cas, une proportion stable depuis 2001 et plus élevée que dans l'UE 15 (3,3 % – graphique 3). Cette différence résulte de différences encore très importantes de confort entre les logements à l'ouest et à l'est de l'Europe.

Le taux de privation sévère liée au logement est inférieur à la moyenne européenne dans les trois pays (Royaume-Uni 2,4 %, France et Danemark 2,3 %) qui consacrent, en proportion de leur PIB, les dépenses les plus importantes pour le logement. À l'inverse, les pays où la part des prestations logement dans le PIB est nulle ou quasi-nulle sont en général ceux pour lesquels le taux de privation sévère liée au logement est le plus fort, comme en Italie (9,5 %). La politique de mise à disposition de logements locatifs sociaux semble également contribuer à la limitation du taux de privation sévère liée au logement comme aux Pays-Bas (0,6 %) par exemple. Ces taux sont aussi très faibles en Norvège et en Finlande (0,7 %). La France est un des rares pays européens, avec l'Autriche et le Danemark, où la construction de logements sociaux augmente à un rythme soutenu, où la privation sévère est inférieure à la moyenne européenne et en recul (-1,1 point depuis le début de la crise).

**Graphique 1 Prestations du risque logement en Europe en 2013**

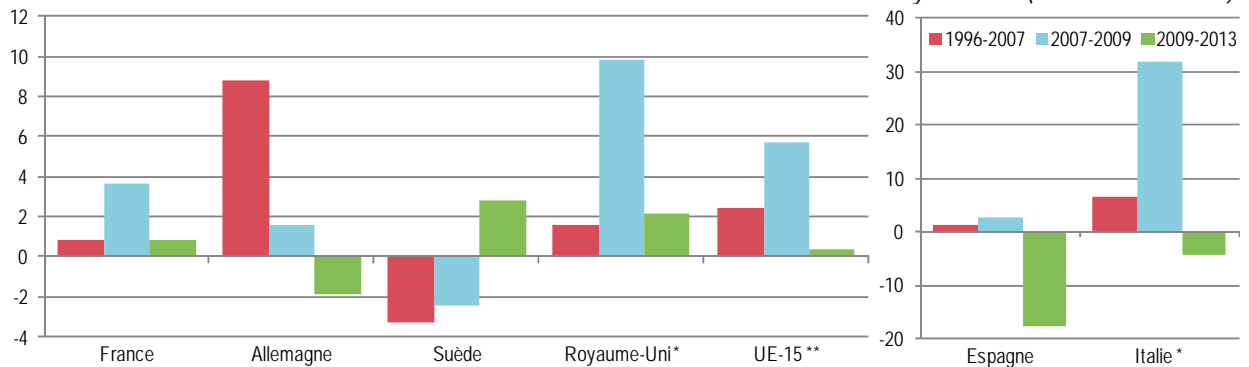
En % du PIB (axe de gauche) et en SPA par habitant (axe de droite)



\* Données 2012 pour la Grèce et la Pologne. Moyenne UE calculée sur la dernière année disponible.

**Note** > Voir glossaire pour la définition du SPA.**Champ** > UE 28.**Sources** > DREES-CPS pour la France ; Eurostat-SESPROS pour les autres pays.**Graphique 2 Évolution des prestations logement en Europe entre 1996 et 2013**

Évolution annuelle moyenne en % (euros constants 2005)

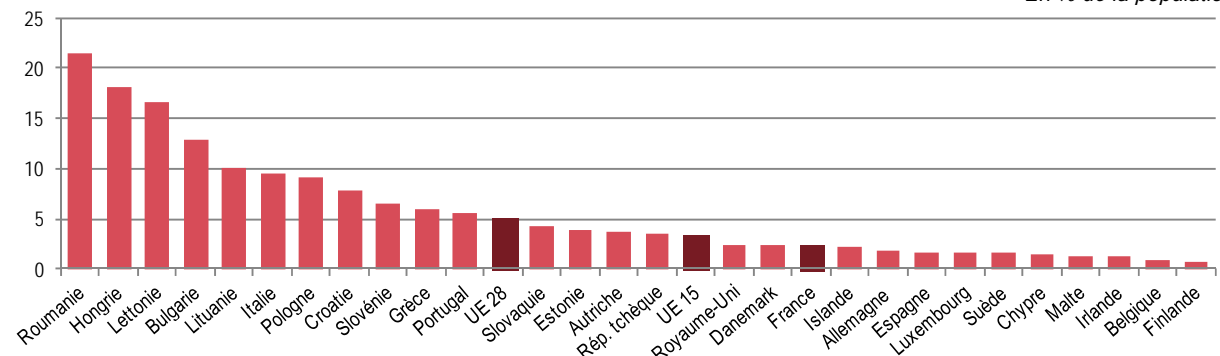


\* Évolution 1996-2006 pour le Royaume-Uni (rupture de série en 2007). Données pour l'Italie révisées en 2015 (annexe 1).

\*\* Pour s'abstraire des ruptures de série, l'évolution 1996-2007 de l'UE 15 est recalculée en ne prenant, pour la Grèce, que la période 2001-2007 (données manquantes), pour le Royaume-Uni et le Danemark, que la période 1996-2006 (rupture de série en 2007). L'évolution 2009-2013 de l'UE 15 est recalculée en ne prenant que l'évolution 2009-2012 pour les Pays-Bas (rupture de série en 2013) et pour la Grèce et l'Irlande (données manquantes en 2013).

**Champ** > UE 15.**Sources** > DREES-CPS pour la France ; Eurostat-SESPROS pour les autres pays.**Graphique 3 Taux de privation sévère liée au logement en Europe en 2013**

En % de la population

**Lecture** > En France, 2,3 % de la population sont en situation de privation sévère liée au logement, c'est-à-dire vivant dans des logements surpeuplés et insalubres (insalubrité définie par quatre critères parmi l'absence de salle de douche, de salle de bain ou de toilettes à l'intérieur du logement, l'absence d'eau chaude, de chauffage, la faible taille du logement, l'humidité ou le bruit).**Champ** > UE 28.**Sources** > Eurostat-SESPROS.**Pour en savoir plus**Salvi del Pero, A. *et al.*, 2016, « Policies to promote access to good-quality affordable housing in OECD countries », document de travail de l'OCDE sur les questions sociales, emplois et migrations, No. 176.Pittini, A *et al.*, 2015, « The State of Housing in the EU 2015 : A Housing Europe Review », Housing Europe.